

Tallende *Mag*



N° 03

Mai
2015



RETROUVEZ EN DERNIÈRE PAGE, L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

- Edito du Maire
- Permanences du Maire et des adjoints 2-3
- Finances 4-7
- Social 8-11
- Vie Municipale 12-19
- Divers 20
- Evénement 21
- Nature 22-23
- Associations 24-27
- Agenda 28

Chères Tallendaises, Chers Tallendais,

Le vote annuel du budget primitif est un passage obligé pour notre collectivité car il conditionne invariablement l'ampleur et le bon déroulement des actions qui relèvent de notre mission de service public. Mais la présentation d'un budget est aussi l'occasion de nous rappeler, et dans le même temps de vous rappeler, la dure réalité qui s'impose à nous au moment de l'adoption de ce document.

Il ne s'agit pas ici de noircir l'avenir de notre village mais, simplement, de faire preuve de réalisme, à la lumière du contexte général et local. En deux mots, le contexte général est tout d'abord marqué par un déficit croissant des collectivités en raison, d'une part, d'une limitation régulière des recettes (due principalement à la baisse des dotations et des subventions de l'Etat (11 milliards sur 3 ans) mais aussi à l'insuffisance des rentrées fiscales et corrélativement, d'une augmentation toute aussi régulière des dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement.

Revenons à présent à la situation tallendaise. Notre municipalité est confrontée à la double problématique que je viens de décrire. La Dotation Forfaitaire versée par l'Etat aux communes constitue tout de même la deuxième recette la plus importante après les taxes locales. En 2014, elle s'élevait à 177 042 euros, en 2015 à 158 042 euros et sera de 120 042 euros en 2017. L'incidence n'est pas neutre alors que, dans le même temps, la municipalité maintient depuis 2010, le refus d'augmenter les taux d'imposition des deux principales taxes locales.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS



ERIC BRUN

Maire

Mardi matin
de 9h à 10h30
et lundi, mercredi, jeudi
vendredi, uniquement sur
rendez-vous



MAX CLERMONT

*1^{er} adjoint,
Travaux, urbanisme*

Bulletin municipal - Mai 2015
Publié par la Mairie de Tallende
Directeur de publication : Eric Brun
Crédit photos : L. Kieffer, F. Gougat et I. Henry
Conception : L. Kieffer
Equipe de rédaction :
V. Fraysse, C. Gibeau, I. Henry,
S. Dubos, F. Gougat, L. Kieffer
Responsable de communication : Franck Gougat
Impression : Imprimerie Decombat
Dépôt légal : Mai 2015
N° ISSN : En cours

Reconnaissons toutefois qu'en dépit de cette tension budgétaire, nous avons réussi tout dernièrement à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, nous permettant ainsi de dégager un autofinancement de 120 000 euros pour l'année 2014. (Voir à ce sujet le commentaire ci-après sur les résultats de l'exercice 2014).

Que va-t-il donc se passer sur 2015 ? En attendant de pouvoir libérer à nouveau dès 2016 une capacité de recours à l'emprunt pour de futures réalisations, nous devons obéir à un seul impératif qui est de poursuivre l'assainissement de notre situation financière encore convalescente. La conséquence est claire et je la rappelais déjà dans le précédent numéro de « Tallende Mag ».

En dehors du caractère obligatoire de certaines dépenses d'investissement tels que les travaux déjà engagés en 2014 (mais non facturés sur cette même année), nos grands chantiers ne seront lancés qu'à compter de 2016 même si figure, en bonne place dans notre budget, une série d'études en lien avec de futures grosses opérations au premier rang desquelles les aménagements de voirie (parking, trottoirs,...) et l'acquisition d'un nouveau tracteur pour l'entretien des espaces verts et le déneigement (j'en profite pour saluer à ce sujet l'efficacité du plan de déneigement prioritaire mis sur pied par nos équipes techniques et les élus, cet hiver !).

Nous reviendrons par ailleurs plus en détail sur ces travaux dès que les études correspondantes auront avancé.

Mes chers concitoyens, vous nous avez élus, mon équipe et moi-même, il y a tout juste un an sur la base d'un programme précis en nous faisant confiance pour construire ensemble l'avenir de Tallende. Ne pas respecter nos engagements serait trahir votre confiance mais ne pas vous éclairer sur la situation financière de notre commune le serait tout autant. La concrétisation des premiers dépend étroitement de l'assainissement et du redressement de la seconde. C'est ce à quoi nous nous employons sur 2014 et 2015, nous permettant ainsi de jeter les bases d'un futur plus solide.

Bien à vous,

Eric Brun
Maire de Tallende



RAFFAELLA COIFFIER-GORLA

*2^{ème} adjointe,
Organisation
des services communaux*



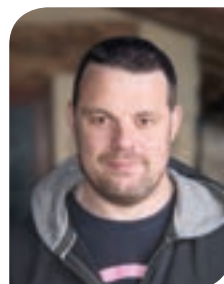
CÉCILE CHARREIRE

*4^{ème} adjointe,
Affaires sociales, CCAS*



PHILIPPE BONNET

*3^{ème} adjoint,
Affaires scolaires,
Associations*



FRANCK GOUGAT

*5^{ème} adjoint, Communication,
Commémorations, Animations*

Les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous
04 73 39 78 78 / mairie.tallende@wanadoo.fr

>> Les enseignements du compte administratif

Ce document constitue la photographie de toutes les écritures effectuées en section de fonctionnement et d'investissement sur l'ensemble de l'année 2014.

A sa lecture, il reflète tout à fait la nécessité de ce que nous appellerons « une veille budgétaire » sur l'année 2015 qui s'inscrit comme une année de transition entre l'indispensable redressement de nos finances et une souplesse d'investissement retrouvée à compter des années 2016/2017.

Quelques éclairages peuvent être tirés de ce document.

■ Le déficit d'investissement baisse de près de 200 000 euros pour passer de 332 580 euros en 2013 à 139 869 euros en 2014. Indice de mesure de l'équilibre entre dépenses et recettes de la section, il témoigne de notre volonté de surseoir en début de mandat au lancement de grands travaux, dans l'attente d'un assainissement de nos finances.

■ La marge d'autofinancement dégagée à l'issue de l'exercice 2014 est de 120 000 euros. Elle répond à notre souci de maîtriser nos dépenses de fonctionnement mais elle aurait pu être bien supérieure si nous n'avions pas eu à transférer notre budget Assainissement à hauteur de 154 920,80 euros au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA).

■ Bien que nous n'ayons pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour les investissements les plus récents, l'annuité de la dette en 2014 était encore de 126 492,41 en capital et 11 139,95 d'intérêt.

■ La lecture des données chiffrées ci-dessus montre que le déficit d'investissement et le remboursement de la dette impactent encore fortement notre budget et ne nous permettent pas de lancer sur l'année 2015 des opérations significatives.

>> Budget principal - Compte administratif 2014

► FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 007 488,72	
DÉPENSES	886 676,88	-
RÉSULTAT	+ 120 811,84	=
REPORT N-I	+ 459 042,54	

► Résultat NET

REPORT N-I	+ 459 042,54	
RÉSULTAT 2014	+ 120 811,84	+
EXCÉDENT =	+ 579 854,38	=

► INVESTISSEMENT

RECETTES	473 363,89	
DÉPENSES	280 653,34	-
RÉSULTAT	+ 192 710,55	=
REPORT N-I (2013)	- 332 580,05	

► Résultat NET

REPORT N-I (2013)	- 332 580,05	
RÉSULTAT 2014	192 710,55	+
DÉFICIT =	- 139 869,50	=

Report N-I = cumul d'une partie des excédents précédents

► RÉSULTAT GLOBAL NET



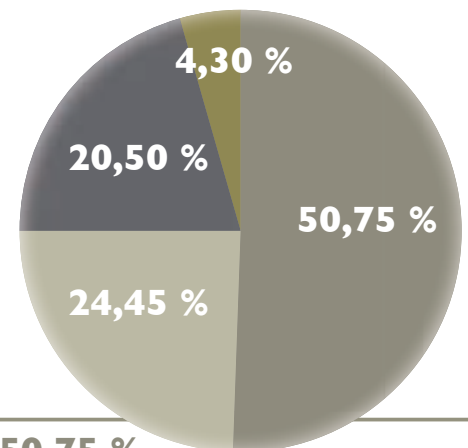


>> Budget prévisionnel 2015 de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

• Recettes diverses, taxes et impôts		
Recettes principales (Taxe d'habitation, taxes diverses,...)		590 000,00 €
Recettes et redevances diverses (concessions cimetière, stationnement, occupation domaine public, remboursements divers)		4 395,00 €
Remboursement assurances du personnel		1 000 €
• Recettes Services de la commune		
Cantine et Garderie		50 000,00 €
• Dotations		
Etat, Département, autres organismes,...		240 794,00 €
• Report résultat antérieur		
Excédent de l'année antérieure (exercice 2014)		
426 984,88 - 140 000 € affectés à l'investissement	=	286 984,88 €

TOTAL : 1 173 173,88 €



50,75 %

Recettes diverses, taxes et impôts

24,45 %

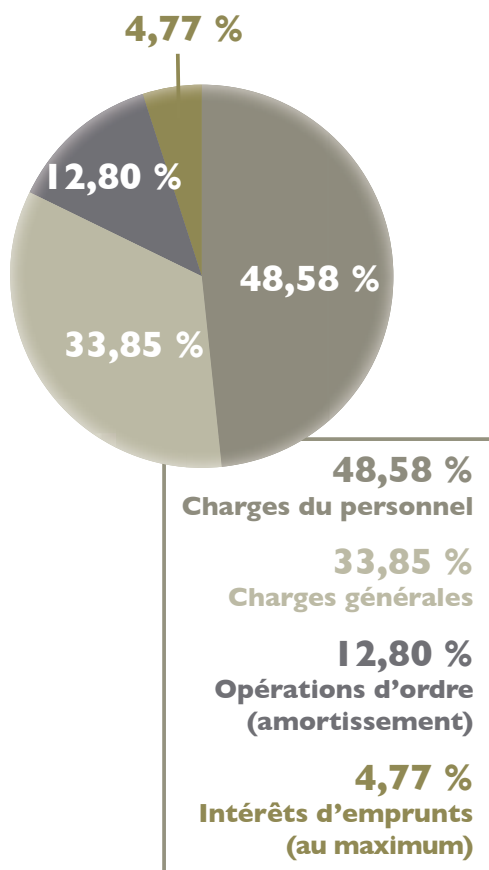
Report résultat antérieur

20,50 %

Dotations

4,30 %

Recettes services de la commune



48,58 %

Charges du personnel

33,85 %

Charges générales

12,80 %

Opérations d'ordre (amortissement)

4,77 %

Intérêts d'emprunts (au maximum)

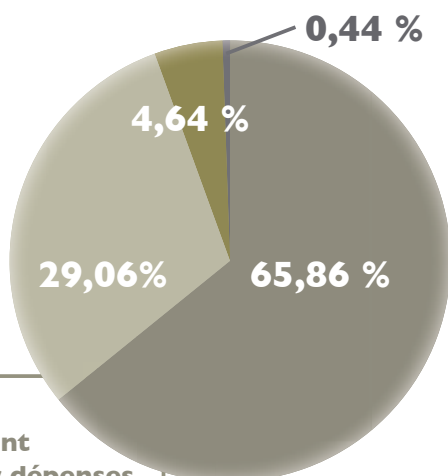
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

• Intérêts d'emprunts		
Montant maximum prévu car emprunts à taux variables		56 000,00 €
• Opérations d'ordre		
Virement sur le budget d'investissement		150 000,00 €
• Charges générales de fonctionnement		
Energie (eau, électricité, carburants)		50 000,00 €
Fournitures (bureau, scolaire, entretien,...)		34 086,88 €
Subventions (Associations, C.C.A.S., Fêtes et cérémonies, communication et publications)		23 800,00 €
Frais de fonctionnement des services (Télécommunications, cantine et garderie)		73 500,00 €
Transports (voyages ou déplacements scolaires)		3 400,00 €
Matériels et biens immobiliers (Voiries, terrains, locations, assurances)		119 000,00 €
Divers (Service Incendie contributions, amortissement, entretien éclairage public)		85 387,00 €
Actes d'urbanisme (nouveau)		8 000 €
• Frais de personnel		
		570 000,00 €

TOTAL : 1 173 173,88 €



>> Budget prévisionnel 2015 d'investissement



65,86 %
Remboursement
sur frais et sur dépenses

29,06 %
Virement depuis budget
de fonctionnement

0,44 %
Dotations et subventions

4,64 %
Opérations d'ordre
(amortissement...)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

• Dotations et subventions	
Prime pour chaudière école	2 289,50 €
• Remboursements sur frais et sur dépenses	
Fonds de Compensation de TVA	34 000,00 €
Taxe d'aménagement (ex. Taxe Locale d'Equipement)	13 000,00 €
Excédent de fonctionnement	292 869,50 €
• Amortissement et opérations d'ordre (études, matériels, bâtiments,...)	
	23 947,94 €
• Virement depuis budget de fonctionnement	
	150 000,00 €

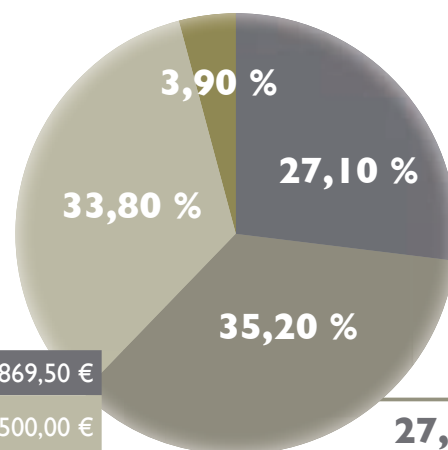
TOTAL : 516 106,94 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

• Déficit de l'année antérieure	139 869,50 €
• Remboursement du Capital des emprunts (Banques, EPF SMAF)	174 500,00 €
• Etudes (PLU, voiries)	20 000,00 €
• Frais sur Bâtiments et installations (Fonds de concours des logements Les Rives de la Veyre, éclairage public, travaux d'enfouissement réseaux)	57 100,00 €
• Immobilisation (Travaux divers)	110 637,50 €
• Diverses opérations d'ordre* (Intégrations)	13 999,94 €

TOTAL : 516 106,94 €

* Opérations d'ordre qui donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement



27,10 %
Déficit 2013

35,20 %
Travaux divers

33,80 %
Capital des emprunts

3,90 %
Etudes

0% D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

En 2015, les taux d'imposition communaux des 3 taxes locales seront identiques à ceux de 2014 :

- > Taxe d'habitation : 14 %
- > Taxe sur le foncier bâti : 18,5 %
- > Taxe sur le foncier non bâti : 83,32 %

EMPRUNTS / RENÉGOCIATION À TAUX FIXE

Face à la baisse des taux d'intérêts, nous avons dernièrement renégocié notre plus gros emprunt qui est de 450 000 euros. Emprunt contracté en 2008 à un taux variable, pour financer les travaux de la place de la Rippe. Cet emprunt arrivera à échéance en 2027. Les taux d'intérêts étant au plus bas nous en avons profité pour le renégocier à un taux fixe de 0,81%.

>> Investissement 2015

Budgétairement parlant, la présente année traduit les exigences du retour à une situation financière plus équilibrée. C'est encore une période de transition qui nous oblige à privilégier une prudence de gestion nous permettant de faire face avant tout à un certain nombre de dépenses « contraintes ».

1°) Le volet consacré au remboursement de la dette reste encore important. 150 000 euros sont prévus au titre du remboursement du capital de l'annuité globale auquel il faut rajouter 12 500 euros réservés à l'annuité de la dette EPF/SMF (Etablissement Public Foncier Smafi).

2°) Le volet Investissements à réaliser est largement tributaire de travaux déjà engagés en 2014 mais non encore facturés. Doivent être pris en compte :

- Dépenses afférentes à notre adhésion au SIEG (Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz) au titre du règlement des travaux d'amélioration de l'éclairage public (changement des lampadaires sur certains lotissements La Pommeraie, St-Romain et Chanteclair) et d'installation de feux de circulation intelligents, route de Tallagnat.
- Dépenses prévues au titre du Fonds de Concours Les Cheires pour la poursuite du programme immobilier en accession à la propriété dans le quartier de l'école et sur un terrain acquis par la Communauté de Communes.
- Parallèlement, nous devons poursuivre l'indispensable révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) sans lequel nous ne pouvons envisager un développement harmonieux et maîtrisé de notre village.

- La voirie reste également un sujet d'intervention obligée. Il faut financer des études préalables à la remise à niveau de certaines rues dégradées (Rue des Garnaudes, rue des Vallières, ...).
- Ce même souci de sécurité et de confort en termes de voirie figure également à la rubrique « Reste à réaliser » (investissements déjà réalisés mais non payés sur l'exercice 2014) avec le changement des bordures de trottoirs de la route de Tallagnat. Dans cette même rubrique, nous devons tenir compte également des travaux d'électrification de l'horloge de l'église.
- Enfin, dans le cadre du renouvellement du matériel communal, nous devons également procéder à l'acquisition d'un nouveau tracteur affecté à l'entretien des espaces verts et au déneigement.
- Le coût des investissements 2015 cités ci-dessus représente environ 110 000 euros l'équivalent de l'autofinancement dégagé sur le budget principal 2014.

Conclusion : après avoir réglé l'annuité de notre dette, nous pouvons autofinancer des investissements sans avoir recours à l'emprunt aux alentours de 120 000 euros par an. Cet autofinancement va baisser de plus de 30 000 euros d'ici 2017.

>> Subventions 2015 aux Associations

Cette année, les subventions aux associations ont été attribuées selon des critères objectifs prenant notamment en compte l'impact et l'intérêt pour la commune et ses habitants. Des affinements pourront intervenir dans le futur afin de reconnaître les efforts de certaines structures et encourager des initiatives.

ASSOCIATIONS	Subvention
Amicale des chasseurs	100 €
Société de pêche	100 €
Association des donneurs de sang	200 €
Club des neufs fontaines	200 €
Ecole de danse Tallende	650 €
Comité des fêtes	2 500 €
Coopérative scolaire primaire	792 €
Coopérative scolaire maternelle	432 €
EFCAT	2 000 €

ASSOCIATIONS	Subvention
Karaté club	200 €
APET	300 €
Tallende Country	200 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150 €
Ecole de musique Tallende	100 €
Bien-être à Tallende	100 €
Subvention exceptionnelle école (voyage scolaire)	2 000 €

TOTAL RÉALISÉ = 10 024 €





25 JANVIER 2015

Repas des Aînés et paniers garnis

Comme le veut la tradition, en début d'année 2015, les élus ont rendu visite aux habitants de la commune âgés de plus de 68 ans, qui ne pouvaient se déplacer au repas des Aînés.

Le colis avait été préparé cette année par le caviste de Saint-Amant-Tallende afin de privilégier le commerce local. Cette tournée a permis de rencontrer les personnes et de passer un petit moment de discussions agréables.

Le traditionnel repas des Aînés organisé par le CCAS, et offert par les élus, s'est déroulé au Domaine du MARAND, le midi du dimanche 25 janvier 2015.

Un car, mis à disposition par la mairie, a permis au plus grand nombre de participer, et d'être tous ensemble pendant le trajet. Un covoiturage a été organisé pour amener les personnes à mobilité plus réduite. Ce repas a réuni une soixantaine de convives âgées de 68 ans et plus, entourées d'élus et des membres du CCAS. Cette journée a été très appréciée pour la qualité du cadre, du service et pour l'excellent repas.

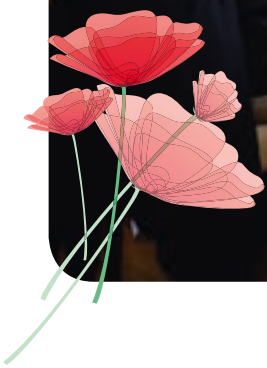
A cette occasion Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à 4 personnes doyennes de la commune Mme Solange Broche, Mme Anne Terrisse, Mme Fernande Brun et M. Jean Estival (absent) en leur remettant, entre autre, la médaille de la ville. Il a également voulu remercier Mme Lionnelle Le Gall pour son dévouement pour la commune (Accueil de la bibliothèque) en lui remettant une composition florale.

Les occasions de se retrouver étant rares, nos Aînés ont eu la possibilité de se rappeler les événements passés dans notre commune depuis tout petit pour bon nombre d'entre eux, mais aussi de s'informer auprès des élus de la vie de notre village.

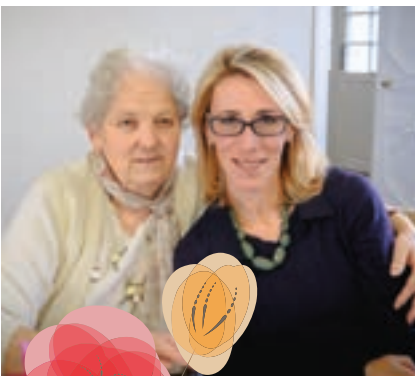
Visiblement enthousiasmés par l'ambiance chaleureuse, beaucoup ont fréquenté la piste de danse sous la houlette de Jean Manuel notre DJ.

Cette belle journée s'est terminée vers 18h00 dans la bonne humeur.

La preuve en image... Et rendez-vous à l'année prochaine !



SOCIAL





DÉMISSION d'une Conseillère Municipale



Je vous informe que Madame Martine DELAIRE m'a fait part de son souhait de démissionner de son mandat d'élue au Conseil Municipal de Tallende pour des raisons qui lui sont personnelles. J'ai accepté cette décision et je tenais à exprimer toute ma reconnaissance à Martine DELAIRE pour son engagement dans la vie de notre commune de 2008 à ce jour.

Je lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Eric Brun, Maire de Tallende

A NOTER : Dans cette situation, le siège vacant au Conseil Municipal doit être proposé au membre suivant de la liste électorale à laquelle appartenait Martine DELAIRE (Agir ensemble pour Tallende menée par Latifa WODEY). En l'occurrence, une proposition a été transmise à Monsieur Bernard BOILON qui a toute liberté d'accepter ou de refuser cette sollicitation.

- En cas d'acceptation, il siègera au Conseil Municipal de Tallende en lieu et place de Madame Martine DELAIRE.
- En cas de refus, la même démarche sera faite auprès du membre suivant de la même liste électorale.
- Et ainsi de suite... Jusqu'à ce que l'un des membres de la liste électorale en question accepte la proposition.
- En cas de refus de l'ensemble des personnes sollicitées, le siège resterait définitivement vacant.

PERSONNEL COMMUNAL

Merci Lionel !

M le maire et l'ensemble de l'équipe municipale déplore de ne pouvoir reconduire le contrat de travail d'un de nos agents techniques de voirie. Embauché grâce à une aide de l'état (contrat de travail aidé non reconductible) depuis deux ans, il n'est malheureusement pas possible de prolonger l'embauche de M. Delorme.

Dans l'impossibilité financière de titulariser cet agent, une démarche a été initiée pour tenter d'obtenir une dérogation. Malheureusement, le refus des organismes compétents a conduit à l'arrêt du contrat. Ce dispositif peut paraître d'autant plus illogique qu'il permet le recrutement d'un autre agent dans les mêmes conditions de précarité.

Nous tenons à remercier M. Delorme au nom de la commune pour son investissement et la qualité de son travail pendant la durée de sa mission.

MÉDIATHÈQUE DE TALLENDE

Un lieu culturel tenu par deux bénévoles pleines d'enthousiasme

En ce début d'année 2015, il a été annoncé par voie de presse le départ de Madame Danièle SOULIER, après 6 années en tant que bénévole à la bibliothèque de Tallende. Nous profitons d'ailleurs de ces quelques lignes pour lui adresser à nouveau nos remerciements.

Suite à cela, un appel à volontaire a été lancé pour permettre le maintien de la médiathèque sur la commune de Tallende. En effet, Madame Lionnelle LE GALL ne pouvait pas envisager d'assurer seule la gestion de ce lieu culturel si précieux pour les petits et les grands. La menace était donc réelle et sérieuse !

La sonnette d'alarme tirée par l'équipe municipale et la Communauté de Communes des Cheires a apparemment été entendue puisque Madame Mauricette DUVIVIER a accepté de prêter main forte à Madame Lionnelle LE GALL dans sa mission.

La nouvelle équipe a rapidement porté une réflexion sur la manière de faire partager leur passion aux enfants notamment. Ainsi, il a été proposé d'intervenir lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) les vendredi après-midi et ce, pour le plus grand bonheur des élèves des écoles de Tallende.

Une implication dans la vie de la commune que l'équipe municipale souhaite faire connaître.

Nous vous rappelons que la médiathèque vous accueille (sous la galerie marchande du centre commercial) les mercredis et les samedis de 10h à 12h.



LE GALL
Lionnelle
Bénévole
depuis
8 ans

DUVIVIER
Mauricette

A été
bénévole
il y a 8 ans
et durant
6 ans



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES CHEIRES



*Permanence
gratuite d'une
puéricultrice
de la PMI
depuis
février*

De puis début février 2015, la collaboration étroite entre le Conseil Général du Puy-de-Dôme et la Communauté de communes les Cheires a permis la création d'une permanence de puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Elle se déroule tous les lundis entre 9h00 et 11h30, dans les locaux du multi-accueil, situés 8 rue du Montel à St-Amant-Tallende.

La puéricultrice propose aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s du territoire des Cheires un accompagnement **gratuit et personnalisé jusqu'aux 6 ans de l'enfant.**

Les parents peuvent rencontrer la puéricultrice dès la sortie de la maternité, afin de répondre à leurs questions (soins et hygiène, alimentation, épanouissement et éveil du bébé, maintien de l'équilibre familial, différents modes d'accueil, ...).

Pour prendre rendez-vous, appeler le 04 73 39 65 60

Contact téléphonique pendant les permanences : 06 26 48 75 51

INFOS COMMUNALES VIA FACEBOOK

*La commune de Tallende
a sa page Facebook*



Ce support a été mis en place pour diffuser de façon rapide des informations utiles et d'actualité à l'ensemble des tallendais. Elle ne remplace pas le site internet, qui est en cours de construction, mais deviendra plutôt complémentaire.

Alors n'hésitez pas, dès aujourd'hui à « Aimer » notre page (Mairie de Tallende), à faire vos commentaires et à nous transmettre les éventuelles informations pouvant intéresser les tallendaises et tallendais susceptibles d'être diffusées (manifestations, spectacles, alertes, ...).

En cas de difficultés, contactez les administrateurs de cette page via le secrétariat de mairie : 04 73 39 78 78
mairie.tallende@wanadoo.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

*Entre Tallende
et le SIEG,
le courant passe*

Le SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz

Le SIEG du Puy-de-Dôme est propriétaire du réseau public d'électricité moyenne et basse tension.

Il représente les collectivités du Puy-de-Dôme et exerce le contrôle des distributions dans le département. Il intervient sur les réseaux d'électrification des communes rurales, ainsi que dans les travaux neufs et d'entretien d'éclairage public notamment.

C'est ainsi le SIEG qui gère notre réseau d'éclairage public. Il participe également au financement des extensions pour l'éclairage de nouvelles voies publiques et réalise les travaux d'entretien, d'installation et de remplacement d'appareils obsolètes.

Accessoirement, le SIEG met aussi en place les feux tricolores : ceux qui existent route de Veyre et bientôt ceux qui viendront réguler le trafic rue de Tallagnat.

Lorsqu'il y a eu des dégradations sur le réseau d'éclairage public, c'est également le SIEG qui est intervenu pour remplacer les câbles volés. Cependant, une partie du coût de l'intervention est restée à la charge de la commune.

Elus référents : Max Clermont, Patrick Marchat (suppléant)

Lien internet : <http://www.sieg63.com>



LES RIVES DE LA VEYRE

De nouveaux Tallendais

Le quartier nommé Les Rives de la Veyre se termine.

Situé en bas de notre village entre l'école et la rue des Félines, ce lotissement privé de 15 maisons, géré par une association de copropriétaires, occupe une surface totale de 9500 m².

Voilà maintenant plusieurs mois que les maisons se construisent et que de nouvelles familles s'installent. A ce jour, la plupart des habitations sont occupées et les enfants découvrent les joies du patinage sur le nouvel enrobé déposé début avril.

Il ne reste à voir sortir de terre que les trois pavillons en dispositif location-accession à la propriété (voir information ci-contre) qui devraient être achevés à la fin de cette année.



Cet article est l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants et d'espérer qu'ils apprécieront la qualité de vie de notre village.

ÉCOLE ET INFORMATIQUE

Une connexion établie

Grâce à l'intervention de deux parents d'élèves, l'école maternelle et l'école élémentaire sont équipées en ordinateurs connectés à internet. En effet, Monsieur Barbosa a récupéré du matériel informatique destiné au rebut dans son entreprise et l'a gracieusement installé dans les locaux scolaires. Il a de plus pourvu chaque poste d'un système d'exploitation gratuit et s'est proposé d'en assurer la maintenance. A ce jour, six ordinateurs ont été installés en maternelle et sept en élémentaire. Un poste supplémentaire équipera prochainement le local des ATSEM. La solidarité et les compétences des parents d'élèves mises au service de l'école améliorent le confort et les perspectives de travail pour tous. [Nous remercions chaleureusement Monsieur Barbosa et Monsieur Prunelle pour leur généreuse implication.](#)



**PROCHAINEMENT
A TALLENDE**
Les Rives de la Veyre

NOUVEAU PROGRAMME



Réservez aujourd'hui
avec seulement 2 mois de redevance
et devenez propriétaire grâce au dispositif
LOCATION-ACCESSION

CONSTRUCTION DE 3 PAVILLONS T4

- Chauffage innovant : pompe à chaleur
- Livraison finie : clos et engazonné

**ACHAT
PROGRESSIF
& SÉCURISÉ**



CONTACTEZ-NOUS AU
04 73 41 34 00
www.clerdome.fr

clerdome

**RECONNAISSANCE
ENVIRONNEMENTALE
2012**

Le savez-vous ?

1628

C'est le nombre d'habitants à Tallende pris en compte au 1^{er} janvier 2015 (source INSEE pour l'année 2012).

NB : 1635 recensés en 2011 pour l'année 2014

15

C'est le nombre de tonnes de sel utilisées pour traiter les chaussées de la commune durant 4 jours de déneigement cet hiver 2014-2015.

- 30 %

C'est la valeur de la diminution prévue de la dotation de l'Etat aux communes à l'horizon 2017.

0 %

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les différents taux de la part communale appliqués sur les différentes taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti).

ETAT CIVIL

ILS NOUS ONT REJOINTS



- TRIGUEROS DUCHER Laïa, Ella, le 3 février 2015
- DELORME Baptiste, Léandre, le 16 février 2015
- GRONDIN Maëlys, Anaë, le 14 mars 2015
- MARGINIER Anaïs, Cléo, le 25 avril 2015

ILS SE SONT UNIS



- BOUCHAREB Slimane et SCHROEDER Lucie, Isabelle, le 4 avril 2015

ILS NOUS ONT QUITTÉS



- BONNET Jacques Elie, le 12 janvier 2015
- DOUCHEZ Augustine Simonne, veuve MIODET, le 26 février 2015
- VALORY Marcel Roger, le 27 février 2015
- FAURE Ginette Josette Odette, veuve TRAVERS, le 8 mars 2015
- VAREILLE Jean-Claude, le 17 mars 2015
- GUYOT Jacques, Robert, le 23 avril 2015



DÉNEIGEMENT

*Opérations
passées au crible*

Dans le Tallende Mag N°2, le plan de déneigement envisagé pour l'hiver 2014-2015 vous a été présenté. Tout ce dossier n'était qu'une projection et il a fallu le mettre en application lors des différents épisodes neigeux et froids qui auraient pu immobiliser notre village. L'objectif fixé étant de déneiger les rues avant que les habitants ne prennent leur voiture pour se déplacer en sécurité.

Après avoir mis en place une organisation théorique (astreinte, plan de déneigement,...), le Maire, des Adjointes et des Élus ont accompagné les agents communaux tout au long de leurs interventions afin de repérer d'éventuels dysfonctionnements. A noter que la présence de Laurent Genestoux, Conseiller Municipal, spécialiste dans ce domaine, a été d'un très grand secours.

A l'issue des opérations, il a été mis en évidence quelques problématiques même si les chutes de neige n'ont pas excédé les 10 cm ! :

- Le manque de puissance du tracteur a généré des difficultés pour déneiger les rues en côte (accès dépôt/parking Intermarché, rue du Château d'Eau, rue du Chancel, chemin du Luc,...).
- Le système de transmission entre le tracteur et la « saleuse », qui n'est qu'un semoir, s'est découpé à plusieurs reprises ce qui a nécessité de revenir au dépôt pour réparer. De plus, elle se bloquait sans cesse, ce qui obligeait un agent à agiter le sel à l'aide d'une pelle, pour que le salage se réalise tant bien que mal.
- L'éclairage sur le tracteur est tombé en panne et il a fallu prendre le temps de réaliser la réparation pour des raisons de sécurité.

- Le chargement du sel se réalisait manuellement à la pelle ce qui a rendu le travail pénible et très contraignant (4 jours de salage = 15 tonnes de sel = 1 650 € !!).

Suite à ces constats, des dispositions immédiates ont été prises au cours des différentes interventions de traitement des voies :

- Mise en place d'une équipe de 2 personnes à 5h :
 - Une personne reste au dépôt prête à charger les trémies,
 - l'autre personne déneige et sale avec le tracteur.
- Renfort d'une équipe à 7h pour déneiger l'école et différents points à risque.
- Confirmation que le plan de déneigement comme défini par l'équipe Municipale doit être suivi.

CONCLUSION :

Le matériel dont est dotée la commune pour réaliser le traitement des voies en hiver n'est pas du tout adapté :

- Le tracteur a plus de 15 ans et sa faible puissance ne permet pas d'accéder aisément aux zones accidentées de la commune.
- La « saleuse » n'est qu'un semoir et s'avère inadaptée à cette tâche.
- Le chargement de la « saleuse » est très physique et ralentit fortement les opérations sans parler de l'usure des agents.

C'est clair, notre matériel est obsolète et complètement inadapté au travail demandé et au résultat escompté.



NOTRE ÉGLISE

*La vérité
sur un mythe*

La commune de Tallende finance les travaux de restauration de son église. Plusieurs Tallendais s'en sont étonnés et pensaient que c'était de la responsabilité de la Paroisse Saint Ephrem de la Serre ou encore du Diocèse de Clermont-Ferrand.

La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat indique que l'entretien de tous lieux de cultes construits avant 1905 est à la charge des communes ou de l'Etat (Cathédrales).

Or, il faut savoir que l'église actuelle de Tallende a été construite au début du 19^{ème} siècle. Donc, la commune a toute la légitimité pour prendre en charge l'entretien et la restauration de ce patrimoine.

L'Eglise garde à sa charge le financement de son fonctionnement (éclairage, chauffage, éléments nécessaires au culte, sonorisation, ...).

Il faut savoir que le tracteur est utilisé tant pour ces opérations de déneigement que pour réaliser la tonte des espaces verts lors des autres saisons.

Si nous avons des défaillances techniques pour tondre, nous pouvons différer.

Par contre, en période hivernale, même si la neige n'est présente que 2 jours par an nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en danger les habitants.

Il est donc urgent de remédier à cette situation. C'est pourquoi le Conseil Municipal a prévu au budget 2015 l'achat d'équipements adaptés à nos besoins :

- Un tracteur d'une puissance suffisante pour atteindre sans difficulté tous les quartiers de la commune,
- Une vraie saleuse afin d'obtenir un salage uniforme,
- Une chargeuse permettant de limiter les contraintes physiques et de perdre le moins de temps possible.

Malgré les difficultés rencontrées, l'objectif de déneigement des rues de notre commune, en temps et en heure, a été atteint. Les nombreux retours positifs des habitants de Tallende en témoignent.

Il faut saluer également l'investissement des agents municipaux ainsi que les différents élus qui ont eu à cœur d'optimiser les opérations pour le bien de tous.

LE BOURG REVIT

au rythme des cloches

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent Tallende Mag N°2, les heures de fonctionnement des cloches ont été choisies démocratiquement via un sondage auprès des foyers de la place de l'Eglise et ses abords.

Vous trouverez ci-dessous le résultat du sondage selon **54 bulletins réponse** retournés à la Mairie.

Sonnerie toutes les heures et demi-heures	33
Sonnerie toutes les heures uniquement	21
Autre	0
Sonnerie toute la journée	17
Sonnerie à partir de 6h	6
Sonnerie à partir de 7h	27
Autre démarrage de sonnerie	4 demandes à 8h
Pas d'arrêt sonnerie	17
Arrêt à partir de 22h	27
Arrêt à partir de 23h	7
Autre Arrêt	2 demandes à 20h, 1 demande à 21h

Il en ressort que la programmation retenue est :

Sonnerie à partir de 7h et jusqu'à 22h. Sonnerie toutes les heures et demi-heures.

Suite à la mise en place de ce rythme de sonnerie, les retours semblent être positifs. En effet, lors de la période de réglage, les Tallendais ont toujours eu l'occasion de s'exprimer, notamment sur la cadence des sons de cloche. Ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

Certains habitants, réticents à l'idée de remettre en fonctionnement le clocher, ont été agréablement surpris par le son de la cloche qui raisonne aujourd'hui dans notre bourg et ses alentours.

Cette attention portée à notre église est légitime, elle appartient au patrimoine de notre commune. Les travaux réalisés étaient indispensables (restauration de la toiture et remise en fonctionnement de son clocher). C'est donc le premier grand projet initié et abouti pour la nouvelle équipe municipale.



FONCTIONNEMENT DU CENTRE COMMERCIAL

Un centre commercial à frais partagés

La gestion d'un immeuble tel que le centre commercial de Tallende ne peut pas être assurée par la commune. De nombreuses questions nous ont été posées à ce sujet et nous tenons à vous apporter les explications nécessaires. Le centre commercial est une copropriété gérée par SQUARE HABITAT (réseau immobilier des caisses régionales du Crédit Agricole) qui en est le syndic. La totalité de la copropriété comprend 1206 tantièmes⁽¹⁾ et voici la répartition :

INTERMARCHÉ CONTACT : 576 tantièmes

DIFFÉRENTS PROPRIÉTAIRES : 212 tantièmes

- Institut de Beauté
- Tabac/Journaux
- Salon de coiffure
- Bar
- Boulangerie

ESPACE COMMUN : 7 tantièmes

LA COMMUNE DE TALLENDE : 411 tantièmes

- Ingénierie JLA (bail emphytéotique⁽²⁾)
- Ateliers communaux (bail emphytéotique⁽²⁾)
- Bibliothèque (bail emphytéotique⁽²⁾)
- Salle du troisième Age (bail emphytéotique⁽²⁾)
- Local ClimB
- Local fleuriste
- Appartement 90m² au-dessus fleuriste
- Appartement 70m² au-dessus coiffeur

A NOTER

Lors de notre prise de fonction en mars 2014, la société SQUARE Habitat (gestionnaire de la copropriété) nous a informés que des factures 2009/2010/2011/2012 n'étaient pas réglées par la commune. Le montant s'élevait à 5 337 € correspondant à divers travaux réalisés par le Syndic avec l'accord de l'ensemble du conseil syndical.

Les autres copropriétaires ont réglé en temps et en heure leur dû. La Mairie, elle, a laissé traîner son paiement, malgré des frais de mises en demeure coûteux pour le contribuable Tallendais. Après discussions et demandes de justificatifs de travaux, Il a été décidé de régler la somme réclamée (5 337 €) sur le budget 2014.

Les dépenses sont réparties comme suit :

- Chacun des propriétaires, dans son espace, fait les travaux à ses frais.
- Pour les communs à la copropriété (électricité du hall d'entrée, nettoyage du hall d'entrée, la toiture, etc...) les coûts sont répartis sur l'ensemble des copropriétaires, en fonction du nombre de tantième.

A titre d'exemple, pour 2013, le syndic a demandé la somme de 18 631 € aux copropriétaires, ce qui a représenté pour la commune un coût de 6 349 €. Pour 2014, il a été sollicité la somme de 19 550 € soit pour la commune 6 662 €.

En 2015, la somme allouée au centre commercial sera plus importante, car le hall est victime de fuites d'eau par temps de grosses pluies du fait du mauvais état de la toiture. Il est donc prévu de rénover une partie de la couverture du bâtiment et le coût sera très important pour la commune.

⁽¹⁾ Tantièmes (ou millièmes) : il s'agit de la fraction, que représentent les parties communes dans chaque lot de copropriété. Chaque lot est en effet composé d'une partie privative et d'une portion des parties communes. Ainsi les tantièmes servent à calculer la répartition des charges entre chaque propriétaire.

⁽²⁾ Bail emphytéotique : Les locaux sous bail emphytéotique n'appartiennent pas à la commune. La mairie a en charge l'entretien de ces locaux, les charges communes et perçoit un loyer. Ce bail a eu un coût lors de la signature en 1998 et il est signé pour une durée de 99 ans.

GALERIE MARCHANDE

Des commerces à portée de mains

UN BAR

Christophe a aménagé son établissement avec un zinc où chacun peut refaire le monde autour d'un café, un coin salon pour que les Tallendais soient installés confortablement devant une retransmission sportive. Enfin, il est à même de proposer des casse-croûtes sur commande avec de nombreux plats au choix.



UN TABAC-PRESSE & JEUX

Un large choix de journaux et magazines pour satisfaire toutes les générations, de jolies cartes pour fêter toutes les occasions et aussi tenter sa chance aux jeux pour

remplir sa cagnotte ! En complément, le point poste, service indispensable aux Tallendais, vous satisfera de par l'efficacité de Madame Passarelli.

UNE FLEURISTE

Patricia confectionne sous vos yeux des compositions florales dans une boutique décorée avec goût, dans un esprit caverne d'Ali Baba car on y trouve des trésors. Un service de relais colis (retrait ou dépôt) vous est aussi proposé.

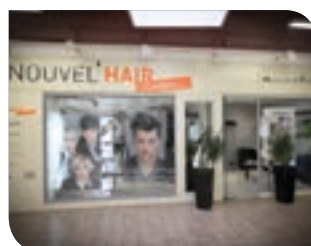


UN INSTALLATEUR DE CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

Installée depuis 1996, cette entreprise vous donnera des conseils et informations en matière de climatisation, géothermie et pompe à chaleur. William et son épouse Evelyne vous accueilleront avec le sourire afin de trouver une solution adaptée à vos besoins.

UNE BOULANGERIE

Tous les jours, à partir de 7 heures, Monsieur Raffier approvisionne son magasin de Tallende. Son épouse ou une employée prend le relais pour la vente. C'est à 17 heures que les Tallendais affluent pour avoir leur pain des Cheires. Au-delà de son travail quotidien, Monsieur Raffier a su accompagner un jeune qui a reçu le titre d'un des meilleurs apprentis du Puy-de-Dôme 2014.



UN SALON DE COIFFURE

C'est dans un lieu moderne et design que vous accueillent avec le sourire Muriel et son équipe pour passer un agréable moment. Une coupe, une couleur, une coiffure sans

aller loin, voilà l'avantage d'un salon dans votre village.

UN INSTITUT DE BEAUTÉ

Dans un décor doux et chaleureux, refait récemment, vous avez la possibilité de vous évader afin de vous ressourcer. Une ambiance tamisée, de la musique douce et la gentillesse d'Audrey vous permettent de vous détendre.



UN SUPERMARCHÉ

A pied, en vélo ou en voiture, il est facile d'accéder à la moyenne surface de Tallende en toute sécurité. Il est fort agréable de trouver à côté de chez soi un lieu où

l'on peut se procurer les produits dont on a besoin.



Les meilleurs apprentis à l'honneur !

Thomas Almeida, jeune Saint Amantois, a reçu le titre d'« Un Des Meilleurs Apprentis du Puy-de-Dôme 2014 » aux côtés de son maître d'apprentissage, Patrick Raffier de la boulangerie du Montel de Saint Amant-Tallende et du centre commercial de Tallende.

Le dimanche 14 septembre 2014, à l'occasion de la Foire Internationale de Clermont-Cournon, 65 apprentis reçus aux examens 2014 dans les secteurs de l'Alimentation, du Bâtiment et des Services se sont vus remettre ce diplôme. Cette manifestation organisée par des professionnels a pour objectif de reconnaître et de valoriser la qualité professionnelle de l'apprenti, mais également du maître d'apprentissage et de son entreprise artisanale.

Thomas a préparé son Certificat d'Aptitude Professionnel en un an en alternant semaines d'école et semaines de travail chez

Patrick Raffier. Ce jeune a étoffé ses compétences en obtenant des diplômes et mentions complémentaires en boulangerie, chocolaterie et pâtisserie.

Patrick Raffier poursuit son engagement dans la formation des apprentis en accueillant deux autres jeunes cette année.



PORTRAIT

Laurence
et Antoine :
Gîte Les
vergers de
Tallende



■ Les Tallendais ne vous connaissent peut-être pas. Alors comment pourriez-vous vous présenter ?

Laurence et Antoine, Tallendais depuis bientôt 3 ans. Nous sommes originaires du nord de la France près de Lille. Nous avons 2 enfants Aurore 12 ans et Charly 1 an.

■ Comment avez-vous connu Tallende et qu'est-ce qui vous a donné envie de vous y installer ?

Nous avons choisi de changer de vie en nous installant ici en Auvergne afin d'être plus proches de notre famille et de nos valeurs.

Tallende apporte une qualité de vie proche de la nature tout en donnant accès à une école, commerces... et faisant partie de la Communauté de Communes des Cheires et donc bénéficiant de ses atouts.

■ De quelle manière cette idée de créer un Gîte à Tallende est venue ?

Nous avons eu l'idée de proposer sur Tallende un hébergement saisonnier afin de faire découvrir le village et ses environs.

■ Depuis vos débuts, où en est le niveau d'occupation du gîte ? Est-il conforme à vos attentes ?

Notre principale attente est la satisfaction de nos clients. Les divers témoignages nous réconfortent dans la réussite de ce projet.

■ Qui sont en général les occupants ?

Des proches des Tallendais pour des réunions familiales, mais aussi des touristes qui viennent découvrir la région ou encore des professionnels de passage sur Clermont-Ferrand.

■ Nous vous laissons le mot de la fin de cette interview. Avez-vous un message particulier à faire passer ?

Nous pouvons vous affirmer que l'hospitalité des Auvergnats et en particulier celle des Tallendais n'ont rien à envier à celle des Ch'tis ! Nous restons bien entendu à la disposition des Tallendais pour tout renseignement sur le gîte.

CHAMPIONNAT D'Auvergne DE CYCLISME SUR ROUTE

L'élite de la petite Reine auvergnate s'invite à Tallende

Qui ne se plaît pas à faire du vélo sur nos routes et nos chemins ?

Combien de cyclistes ou de groupes de cyclistes voyons-nous, par tout temps, traverser notre commune ?

Alors, voici un évènement qui devrait marquer les esprits des Tallendais et des communes alentours :

c'est le dimanche 7 juin 2015 que le Championnat d'Auvergne Cycliste, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), passera à Tallende.

En effet, cette course se déroule tous les 4 ans sur le département du Puy-de-Dôme. Le club organisateur, le Vélo Club Cournon d'Auvergne (VCCA), a choisi le secteur de St-Amant-Tallende, le Crest, Veyre-Monton et Tallende pour tracer l'épreuve 2015 d'une quinzaine de kilomètres.

A noter la présence des meilleurs auvergnats dont les coureurs de l'équipe amateur, Team Pro-immo qui représente l'Auvergne sur des courses nationales dont Sébastien FOURNET-FAYARD (ex Professionnel) qui viendra défendre son titre gagné lors des 2 dernières éditions.

Les concurrents réaliseront plusieurs boucles selon les catégories représentées et nous pouvons vous dévoiler le programme et le parcours (sous réserve de modification par les organisateurs) :

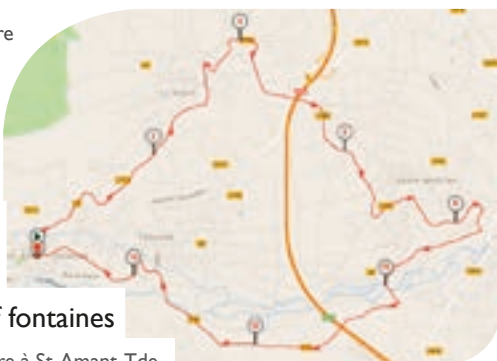
- **Minimes** (40 coureurs) – 2 tours
Départ : 9h35 – Podium : 11h00
- **Cadets et Cadettes** (60 coureurs) – 4 tours
Départ : 9h35 – Podium : 11h30
- **Pass cyclisme** (60 coureurs) – 4 tours
Départ : 9h35 – Podium : 17h00
- **Juniors** (50 coureurs) – 6 tours
Départ : 9h35 – Podium : 17h00
- **Seniors toutes catégories** (130 coureurs) – 8 tours
Départ : 9h35 – Podium : 17h00

A ce jour, le parcours est le suivant :

- > Départ Place Darteyre à St-Amant-Tde
- > Le Crest
- > Monton
- > Veyre
- > St Alyre

- > Tallende :
 - > Skate Park
 - > Stade
 - > Rue des neuf fontaines

- > Arrivée Place Darteyre à St-Amant-Tde



Maintenant, c'est à vous de choisir les meilleurs emplacements pour profiter au mieux de cet évènement. Il regroupe l'élite du cyclisme régional qui a déjà fait émerger plusieurs coureurs professionnels.

NB : de nombreux médias locaux (France 3 Auvergne, France Bleu Pays d'Auvergne, La Montagne,...) et spécialisés (Vélo Racing News,...) seront présents. Alors toutes les idées d'animations ou créatives seront les bienvenues pour faire connaître plus encore notre commune.



APPEL À VOLONTAIRES !

L'organisation d'un tel évènement demande l'implication de nombreuses personnes avant, pendant et après la journée. Durant les différentes épreuves, il est nécessaire de sécuriser la course et cette tâche est dédiée aux « signaleurs ». Leur rôle est simple :

- Bloquer les voitures non organisatrices arrivant aux différents carrefours présents sur le tracé
- Obliger les véhicules à circuler uniquement dans le sens de la course durant les autres moments.

C'est pourquoi, il est demandé aux différentes communes traversées par la course de faire un appel aux habitants pour occuper les postes de signaleurs de course.

Concernant Tallende, il faudrait 6 personnes majeures et détentrices du permis de conduire, pour occuper ces postes. Ils seront pris en charge par les organisateurs pour leur expliquer leurs rôles. Une chasuble et un cadeau seront remis à chacun d'eux et le repas de midi leur sera offert par les responsables de course.

Pour faire acte de candidature, il vous suffit de contacter ou de vous rendre à la Mairie, avant le 1^{er} juin 2015, afin de remplir un formulaire et nous vous contacterons ultérieurement afin de vous mettre en relation avec les organisateurs.

Nous comptons sur vous pour participer activement à cet évènement afin de démontrer que notre commune est en capacité de se mobiliser et pour faire valoir encore une fois son dynamisme.

Mairie : 04 73 39 78 78 / mairie.tallende@wanadoo.fr

JARDIN

La nature se réveille

Après un hiver très peu rigoureux, les premiers bourgeons des arbres et des arbustes éclosent déjà. Il va falloir ressortir les outils pour préparer la terre dans le potager, tailler les arbres fruitiers et les arbustes d'ornement. Aérer la terre et ne pas mélanger les différentes couches, ceci afin de préserver la vie du sol. L'important c'est de la décompacter, surtout dans nos terres argileuses. La fertilisation sera à base de produits naturels : fumiers, compost, engrais organiques, corne broyée, algues qui seront mis au moment du décompactage. L'humus est le pivot de la fertilisation. Il résulte de la décomposition de matières organiques, grâce à l'action combinée de l'air, de l'eau, de la température et des micro-organismes. C'est le résultat d'un compostage.

Les premiers semis de radis, carottes, salades, choux, poireaux... se font courant avril. Les pommes de terre, les haricots, les tomates... se mettent en place en mai.



C'est également le moment de semer différentes fleurs : œillets, capucines, giroflées, cosmos, pois de senteurs... Le respect des saisons est primordial même si on peut « forcer » les plantes par des protections hivernales, semis précoces, cultures en serre. En revanche, les pratiques culturales comme la fertilisation et la taille doivent être faites au bon moment. Afin d'éviter l'épuisement du sol en éléments nutritifs et l'accroissement des maladies spécifiques à une plante, il faut éviter de mettre en place une culture au même endroit que l'année précédente. La taille des arbres fruitiers a pour objectif de :

- dégager l'intérieur des arbres pour favoriser l'entrée de la lumière
- supprimer les branches trop rapprochées les unes des autres, et les branches verticales.

L'important c'est de savoir repérer les bourgeons porteurs de fleurs, donc de fruits potentiels.



FRELON ASIATIQUE OU FRELON À PATTES JAUNES

Abeilles en péril...

Nous connaissons tous le frelon, une sorte de grosse guêpe, souvent solitaire, mais dont la taille imposante nous fait craindre sa piqure.

Cet animal n'est pas très dangereux pourtant, notamment parce qu'il est rarement rencontré en « bandes », et parce qu'il n'est pas très agressif en temps normal.

Depuis une dizaine d'années, nous sommes également concernés par son cousin asiatique, certainement importé avec des poteries venant de Chine.

Cette nouvelle espèce pour notre territoire n'est pas forcément plus dangereuse pour l'homme que le frelon commun sauf si l'on s'approche de son nid et si la piqure concerne la tête. Le danger majeur qu'il représente est plus discret, mais pas moins grand.





Cet animal est un dévoreur d'abeilles dont il affaiblit les ruches. Nos apiculteurs le craignent donc, mais outre la baisse de production de miel qui pourrait nous priver de ses bienfaits (et de son parfum), il s'agit d'un risque pour l'ensemble de la chaîne de production alimentaire.

Les abeilles sont en effet un maillon clé de la reproduction végétale et donc de la survie de la végétation, base de notre alimentation à tous.

L'espèce est en phase d'expansion, présente depuis 2004 en France et maintenant arrivée dans le Puy-de-Dôme, elle a été rencontrée à Tallende au stade où il a fallu détruire un essaim.



Si vous rencontrez un tel nid, faites-le savoir à la mairie qui pourra vous orienter pour organiser sa destruction, que ce soit dans le domaine public ou chez un particulier.

Pour le reconnaître, sachez que le frelon asiatique est plus sombre et mesure environ 3 cm, ce qui est plus petit que le frelon d'Europe.

Lien utile :

<http://inpn.mnhn.fr> (site du muséum d'histoire naturelle)

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

À, À, À la queue leu leu...

On peut observer leurs « nids » dans les branches de certains pins. Mais peut-être avez-vous surtout remarqué ces files indiennes de chenilles qui peuvent atteindre plusieurs mètres de longueur lors de leurs déplacements.

En effet, il s'agit de la chenille processionnaire du pin, une chenille spécialisée dans ces résineux dont elle se nourrit des aiguilles et qui deviendra plus tard un papillon assez anonyme, grisâtre, de 3 à 4 centimètres d'envergure.

La chenille mesure quant à elle jusqu'à 4 cm, elle est brun noirâtre avec des taches rougeâtres sur le dessus et les flancs. La face ventrale est jaune.



Mais ne vous amusez pas à l'observer de trop près, elle pourrait vous causer bien des désagréments. Son corps velu est en fait couvert de poils urticants et allergisants. Ces poils, qui peuvent être projetés en l'air, provoquent des réactions allergiques violentes, aux mains, au cou, au visage, mais aussi des troubles oculaires et respiratoires. Même un nid vide peut provoquer ces réactions.

Au printemps, la procession quitte le nid pour s'enfouir dans un trou où chaque chenille tissera son cocon pour poursuivre son cycle de transformation en papillon, ce qui peut prendre plusieurs années.

De tels nids peuvent apparaître chez vous, il y en a eu notamment en 2014 à l'école. Il faut s'en débarrasser avant que les chenilles ne fassent des dégâts.

Pour une intervention sur de petites quantités de nids, le plus simple est de couper les branches (avec un sécateur à long manche, ou échenilloir) et de les brûler.



BON À SAVOIR

Les mésanges (et d'autres oiseaux insectivores) ne sont pas sensibles aux poils urticants et se régaleront avec les chenilles : protégeons les oiseaux des jardins ! **Et, pourquoi pas, aidons-les à s'installer chez nous.**

SOCIÉTÉ DE PÊCHE

Clair comme de l'eau...

Samedi 21 février, neuf heures, rendez-vous était pris sur le parking du stade pour la journée de ramassage des déchets dans les rivières qui traversent notre commune.

Depuis de nombreuses années, toujours en février, un mois avant l'ouverture de la pêche, les membres de la Société de Pêche de Tallende (dont son président M. Alain Bonnefond et son secrétaire M. Patrice Mouty), le garde pêche M. Philippe Desboudard, ainsi que des bénévoles, se rassemblent afin de rendre à la Veyre et à la Monne leur propreté. Après répartition des équipes de volontaires sur les deux parcours, la récolte peut débuter.

La descente à peine entamée, le ramassage commence. Et on trouve de tout ; du plus courant : bouteilles, bidons et bâches en plastique ; au plus saugrenu : chaussures, pancartes, balles de ping-pong ; voire même au plus dangereux : des sachets pleins contenant du produit à dératiser. Sur les abords, un pot d'échappement sera également récupéré. Fort heureusement, grâce à un ramassage régulier, la quantité de déchets tend à diminuer et l'on ne retrouve plus ni moteur, ni vaisselle comme ce fut le cas auparavant.

Il est également primordial de dégager tous les morceaux de bois et branchages des cours d'eau. En effet, ils peuvent créer une forme de bouchon : les débris s'accumulent, la vase vient s'y coller et l'eau stagne en amont mais à tout moment, ce bouchon peut sauter et créer des inondations. De plus, en cas d'intempéries importantes, les rivières doivent pouvoir s'écouler et ainsi éviter tout débordement.

Vers midi, l'ensemble des ramasseurs rassemblent leurs trouvailles et se retrouvent autour du verre de l'amitié et d'un déjeuner bien mérité. Il restera encore un dernier tri à effectuer car tous ces déchets devront être déposés en déchetterie dans les containers appropriés.



ASSOCIATION BIEN ÊTRE À TALLENDE

Cours de Sheng Zhen Gong

L'association Bien-être à Tallende propose depuis 4 ans des cours de Sheng Zhen Gong dispensés par Patricia Martin.



Médecin et ostéopathe, elle est un atout majeur dans l'aide qu'elle nous apporte au cours des séances. De ce fait, notre progression dans la pratique en est facilitée.

Le **Sheng Zhen Gong** est une technique permettant un assouplissement du corps et de l'esprit. Il combine des mouvements simples et des visualisations. Les tensions se relâchent et l'énergie circule mieux, améliorant ainsi la santé.

A tous les âges de la vie et dans toutes les situations, on peut ressentir les bienfaits de cette pratique accessible à tous.

Les cours sont dispensés le lundi dans la salle de motricité de l'école maternelle de Tallende, de 18h30 à 20h00 (débutants et confirmés).

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le 06 73 31 21 15

Patricia Martin, professeur diplômée de Sheng Zhen Gong depuis plus de 10 ans, élève de Karma Tsultim Namdak et de Maître Li Jun Feng.



« TALLENDE COUNTRY PASSION »

Les activités du 1^{er} trimestre 2015

Cette année encore, les danseurs se sont rendus sur de nombreuses manifestations. Mais nous retiendrons plus particulièrement les performances de deux d'entre eux :

- En effet, lors de l'Open d'Auvergne de danse Country & Line, organisé le samedi 21 mars 2015 à Naucelles (15) par la Fédération Française de Danse et le Comité Régional Auvergne, deux adhérentes de l'association ont concouru et :

Séverine CHIGROS (Tallende Country Passion) s'est classée 3^{ème} dans la catégorie Adulte 2.

Christine CHIRAIN (Tallende Country Passion) s'est classée 1^{ère} dans la catégorie Adulte 3 et remporte le titre de Championne d'Auvergne.



APET

L'APET fait coup-double !

Forte de son équipe jeune et dynamique, l'APET a organisé deux manifestations qui ont remporté un vif succès.

Le 13 décembre 2014, Tallende a raisonné au son des aboiements de 50 chiens de traîneau. Plus de 150 personnes ont ainsi pu faire un baptême en traîneau à chiens dans les rues de la commune. Cette manifestation ayant rencontré un immense succès, l'APET étudie un nouveau parcours pour l'hiver prochain ...

Le 1^{er} mars 2015, l'APET a organisé son Grand Loto. Pour des raisons de capacité d'accueil, la manifestation était délocalisée dans la salle des fêtes aux Martres de Veyre et a fait salle comble !

Cette année encore, ces réussites nous permettent d'apporter un soutien financier conséquent aux écoles du groupe scolaire de Tallende dans leurs projets de sorties scolaires. A l'approche de la fin d'année scolaire, l'APET souhaite un bon voyage aux enfants, aux enseignants et aux accompagnateurs.

L'APET vous donne rendez-vous aux Fêtes Médiévales le samedi 20 juin où les enfants pourront s'adonner à de nombreux jeux et activités sur la Place de la Rippe ...

APETement votre.

Vous êtes enthousiastes et dynamiques ?

Vous voulez rencontrer d'autres parents dans la bonne humeur ?

REJOIGNEZ L'APET !



SUPER LOTO DE L'EFCAT

Une soirée réussie

Le samedi 7 mars dernier, s'est déroulé le traditionnel Loto du club de football à la salle des fêtes du Crest.

Environ 200 personnes, jeunes et moins jeunes, ont joué toute la soirée dans la bonne humeur.

Bravo aux gagnants et rendez-vous l'année prochaine.

FÊTE DE LA DANSE

Une collaboration réussie

Suite aux élections municipales de mars 2014, les maires et conseillers de Saint-Amant-Tallende, de Saint Saturnin et de Tallende ont très rapidement montré un intérêt au partage des moyens et des idées.

C'est tout d'abord d'un point de vue logistique que cette mutualisation s'est concrétisée en mettant en place un système de réservation en vue de prêts de matériels (tables, chaises, podium,...) qui font souvent défaut aux communes et aux associations.

Aujourd'hui, dans le même état d'esprit de partage, des élus de St-Amant-Tallende et de Tallende se sont mobilisés pour permettre l'organisation d'un spectacle de danse regroupant des associations des 2 communes. Une première en la matière qui démontre que le regroupement des compétences et des moyens de nos associations peuvent offrir des événements d'envergure pour le bonheur de tous.

Alors, soyez nombreux à vous rendre à la Fête de la danse le 30 mai 2015 au Domaine du Marand tant pour la qualité assurée des représentations que pour encourager une telle initiative !



COMITÉ DES FÊTES

Avis à la population

Le Comité des fêtes de TALLENDE organise pour la troisième année la fête médiévale, le samedi 20 juin 2015 à partir de 14h15 en association avec l'APET.

Notre programme sera distribué dans vos boîtes aux lettres dans quelques jours.

Les cracheurs de feu, jongleurs, danseurs, chanteurs, les chevaliers, les archers, les tisseurs de laine feront partis de la fête. Les poneys, les animations pour les enfants et le traditionnel goûter seront organisés par l'APET.

Un repas médiéval vous sera proposé. Nous vous demandons de bien vouloir le réserver, en déposant le bulletin de réservation dans la boîte aux lettres de la MAIRIE, avec votre règlement ou par internet au comitedesfetesdetallende@gmail.com.

Venez nombreux et n'hésitez pas à vous costumer, et à participer aux différentes animations.



AGENDA

■ 30 MAI

Fête de la Danse,

Domaine du Marand à St Amant Tallende, 2 représentations 16h30 - 19h30 et 20h30 - 23h30, organisée par Les Eightimes - Tallende Country Passion - L'Ecole de Danse de Tallende

■ 5 JUIN

Tournoi de Foot Séniors

Stade de Tallende, à partir de 18h00, organisé par l'EFCAT

■ 6 JUIN

Tournoi de Foot U15

Stade de Tallende, l'après-midi, organisé par EFCAT

■ 7 JUIN

Championnat d'Auvergne de Cyclisme sur route

Entre le Skate-Park et la Rue des Neuf-Fontaines, en journée, organisé par le Vélo Club de Cournon d'Auvergne

■ 20 JUIN

Fête Médiévale

Place de la Rippe, l'après-midi, organisée par le Comité des Fêtes et l'APET

■ 20 JUIN

Tournoi de Foot Jeunes

Stade de Tallende, toute la journée, organisé par l'EFCAT

■ 27 JUIN

Tournoi de pétanque

Parking du Stade de Tallende, à partir de 14h, organisé par la Société de Chasse de Tallende

■ 27 JUIN

Feu de la St Jean

En face du Stade de Tallende, à la tombée de la nuit, organisé par la Société de Chasse de Tallende

■ 3 JUILLET

Gala de Danse

Domaine du Marand à St Amant Tallende, séance à 20h30, organisé par l'Ecole de Danse de Tallende

■ 4 JUILLET

Gala de Danse

Domaine du Marand à St Amant Tallende, séance à 16h00 et à 20h30, organisé par l'Ecole de Danse de Tallende

■ 9 JUILLET

Collecte de Sang

Salle des Fêtes de Tallende, en fin d'après-midi, organisée par l'Association du Don du sang

■ 12 JUILLET

Bal Country avec initiation

Place de la Rippe à Tallende, l'après-midi, organisé par Tallende Country Passion

■ 14 JUILLET

Fête Nationale

Feu d'Artifice

Château de Saint-Saturnin, soirée commune de Tallende, St Amant Tallende et St Saturnin

■ 5 SEPTEMBRE

Concours de pétanque

Place de la Rippe à Tallende, à partir de 14h00, organisé par la Société de Chasse de Tallende

■ 18 SEPTEMBRE

Tournoi de Pétanque

Stade de Tallende, à partir de 18h, organisé par l'EFCAT

■ 11 OCTOBRE

Marche

« Une équipe pour la vie »

Salle des Fêtes de Tallende, journée pour l'Association : Une Equipe pour la vie

■ 21 NOVEMBRE

Repas dansant du Foot

Salle Pignol à St Amant Tallende, à partir de 19h00, organisé par l'EFCAT

■ 20 DÉCEMBRE

Spectacle de Noël

Salle des Fêtes de Tallende, l'après-midi, organisé par le Comité des Fêtes

■ 29 DÉCEMBRE

Collecte de Sang

Salle des Fêtes de Tallende, en fin d'après-midi, organisée par l'Association du Don du sang

